FRAPNA

NATURA 2000

NATURA 2000,

Un outil de préservation du patrimoine naturel européen.

Cas des sites Natura 2000 en lien avec la problématique de l'eau en Haute-Savoie

Réseau eau départemental
de la Frapna Haute-Savoie

Sommaire

I. Natura 2000, un outil européen pour la préservation du patrimoine naturel _____ 2

II. En France, un outil issu du volontariat et de la contractualisation _____ 4

III. Zoom en Rhône-Alpes et Haute-Savoie _____ 12

Natura 2000 Léman _____ 15

Natura 2000 Marais de Chilly et Marival _____ 17

Natura 2000 Zones humides du Bas Chablais _____ 19

Natura 2000 Delta de la Dranse _____ 21

Natura 2000 Cluse du lac d'Annecy _____ 23

Natura 2000 Zones humides de l'Albanais _____ 25

Natura 2000 Les Usses _____ 27

Natura 2000 Vallée de l'Arve _____ 29

Natura 2000 Plateau de Gavot _____ 31

Natura 2000 Plateau de Loëx _____ 33

IV. Place de la Frapna au sein d'un COPIL _____ 35

Liste des sigles

AOP: Appellation d'Origine Contrôlée
ARRA: Association Régionale des organismes d'hlm de Rhône-Alpes
APNE: Association de Protection de la Nature et de l'Environnement
ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels
APPB: Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
CDDRA: Contrat de Développement Durable Rhône Alpes
COPIL : Comité de Pilotage
CREDOC : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
CPNS : Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DOCOB : Document d'Objectifs
DDT : Direction départemental des Territoires
DREAL : Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la NAture
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
MAEt : Mesures Agri-Environnementales territorialisées
MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
ONF : Office National des Forêts
PDIPR : Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations
PLU : Plan Local d'Urbanisme
SCot : Schéma de Cohérence Territoriale
SIC : Site d'Intérêt Communautaire
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Introduction

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. L'élaboration de ce réseau Natura 2000 se place dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire, préserver la diversité biologique tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles des populations concernées.
Les directives européennes imposent une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir (réglementaires ou contractuels).

Ce guide est un outil réalisé pour les représentants de la FRAPNA Haute-Savoie mais est aussi destiné à toute personne intéressée par la démarche Natura 2000 et par la préservation des milieux aquatiques.

Il présente tout d'abord les objectifs et les fondements du programme Natura 2000, les différents outils et moyens utilisés en France qui se basent sur une action concertée de tous les acteurs locaux. Il présente aussi sous forme de fiches techniques les différents sites Natura 2000 en Haute-Savoie ayant une problématique liée à l'eau. Enfin, la vision du programme Natura 2000 du réseau biodiversité de la FRAPNA est présentée ainsi que le rôle de celle-ci dans la mise en place d'un tel outil est dégagée dans ce guide. Il est issu d'un travail bibliographique mais aussi d'entretiens avec les différents acteurs des sites Natura 2000 pour prendre en compte au mieux les problématiques et enjeux des différents territoires.

Le réseau eau départemental de la FRAPNA Haute-Savoie tient à remercier tous les acteurs rencontrés afin d'avoir consacré du temps pour la réalisation des entretiens et reste disponible pour toutes informations complémentaires.

I. Natura 2000, un outil européen pour la préservation du patrimoine naturel

Le réseau Natura 2000 est **un ensemble de sites naturels européens**, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Il constitue le **premier réseau écologique** à l'échelle de plusieurs pays, en l'occurrence l'Union Européenne.

Natura 2000

C'est : une **Conciliation** entre exigences écologiques des sites naturels et les activités économiques, sociales et culturelles des sites

Ce n'est pas : un **sanctuaire de la nature figé** et géré par des règlements et interdictions

A. Le patrimoine naturel français, l'un des plus riches d'Europe

4 des 10 régions biogéographiques présentes en France :

- Région alpine
- Région continentale
- Région atlantique
- Région méditerranéenne

Ce qui entraine une grande diversité biologique en novembre 2011:

- 40% de la flore européenne sur moins de 12,55% du territoire continental européen
- 4500 plantes indigènes différentes
- 2ème domaine maritime mondial
- 10% des taxons des flores et 19% des taxons des vertébrés sont classés « vulnérable » ou « en danger » d'après l'UICN
- 75 % des habitats identifiés comme prioritaires par la directive y sont représentés

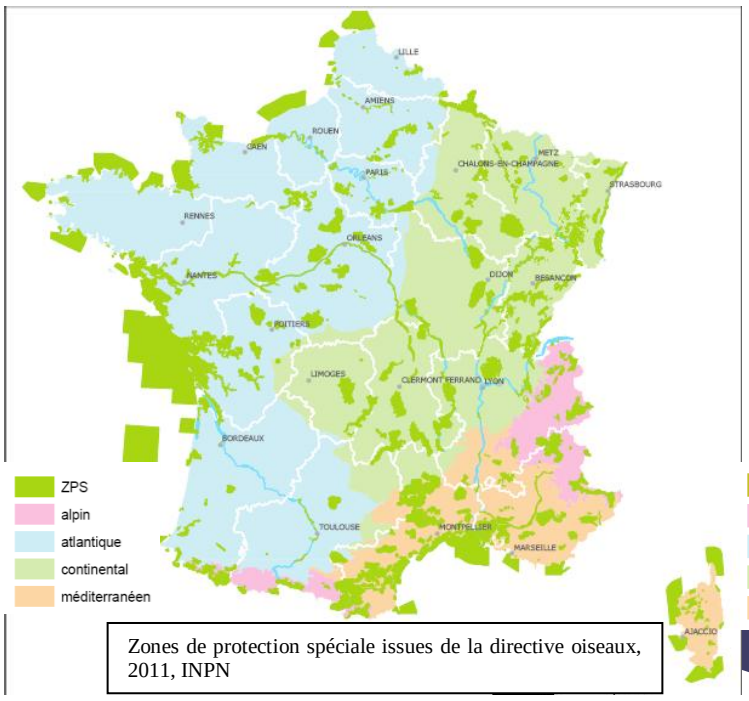

Zones de protection spéciale issues de la directive oiseaux, 2011, INPN

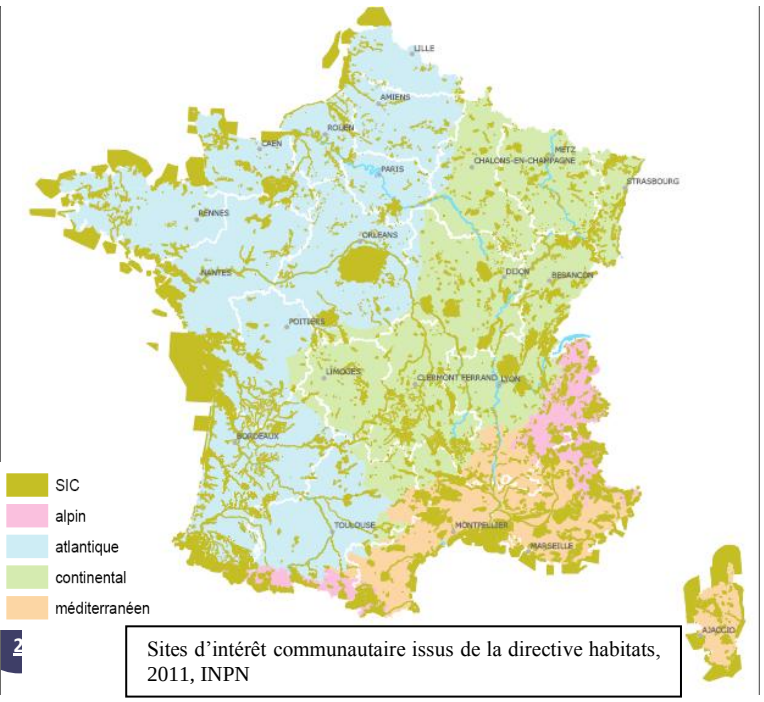

Sites d'intérêt communautaire issus de la directive habitats, 2011, INPN

B. Objectifs et fondements

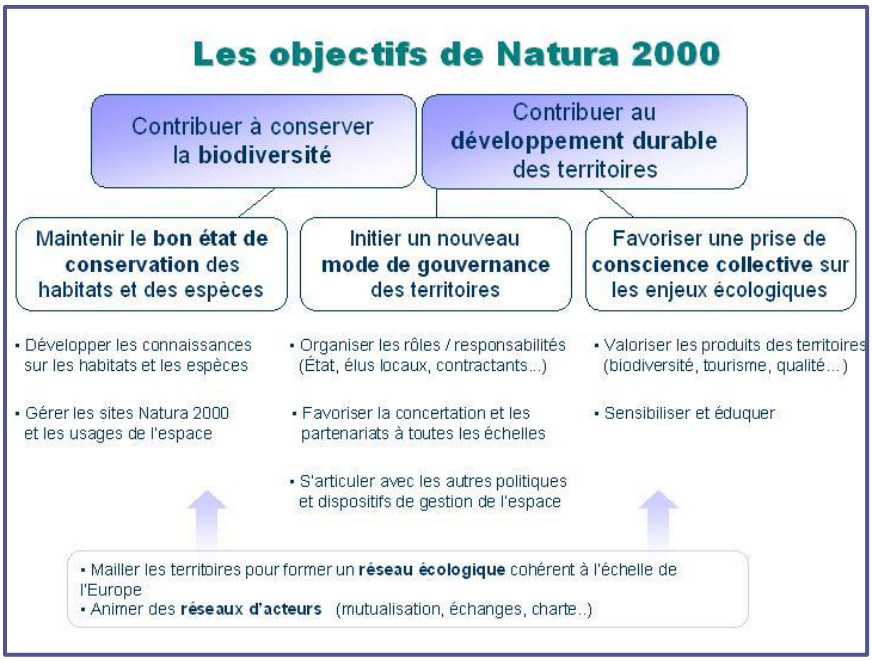

Schéma des objectifs de la démarche Natura 2000, site du MEDDTL

Deux directives à l'origine de Natura 2000 :

Directive « oiseaux » (1979)	**Directive « Habitats, Faune, Flore » (1992):**
Elle s'applique pour la conservation de toutes les espèces vivantes à l'état sauvage en gérant les habitats nécessaires à ceux-ci. Ces habitats protégés sont appelés **Zone de Protection Spéciale (ZPS) et concerne les espèces d'oiseaux menacées ou rares.** *Martin pêcheur, photo Y.Fol*	Elle concerne les habitats naturels de la faune (hors oiseaux) et de la flore sauvage. Les espaces gérés constituent les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui proviennent des SIC (sites d'intérêt communautaire).** *Roselières, photo F.Miramand*

Ces ZPS et ZSC forment le réseau Natura 2000.

Chiffres (novembre 2011, MEDDTL):
En France, Natura 2000 c'est **1753 sites** dont :
1 369 sites d'intérêt communautaire proposés au titre de la directive «Habitats Faune Flore», soit 4,64 millions d'hectares terrestres et 2,7 millions d'hectares marins
384 zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la directive «oiseaux» qui représentent 4,34 millions d'hectares terrestres et 3,43 millions d'hectares marins

II. En France, un outil issu du volontariat et de la contractualisation

A. Les acteurs principaux de Natura 2000 : Comité de pilotage (COPIL) et groupe de travail

- **COPIL**

Pour chaque site désigné Natura 2000, un **comité de pilotage** est mis en place par arrêté préfectoral. C'est **l'organe décisionnel** et de concertation pour la mise en place du programme Natura 2000.

Composition du COPIL :
Tous les acteurs concernés du territoire en question composent le COPIL:
-des représentants des services et établissements publics de l'Etat,
-des collectivités territoriales,
-des organisations socioprofessionnelles,
-des associations de protection de la nature,
-les financeurs,
-des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel,
-des titulaires de droits réels.

Rôle du COPIL :
Le COPIL se charge de la définition du périmètre d'étude et de **l'élaboration du document d'objectifs** d'un site Natura 2000, l'organisation de la gestion du site et le suivi des actions menées.

Fonctionnement du COPIL :
Il doit se réunir autant de fois que nécessaire, mais au minimum pour les étapes suivantes :
-pour le **lancement de la démarche** qui est alors expliquée aux participants (première étape sur la voie de son appropriation),
-pour la **validation des diagnostics** biologique et socio-économique (état des lieux),
-pour la **validation du DOCOB** (validation des objectifs de développement durable et des mesures).

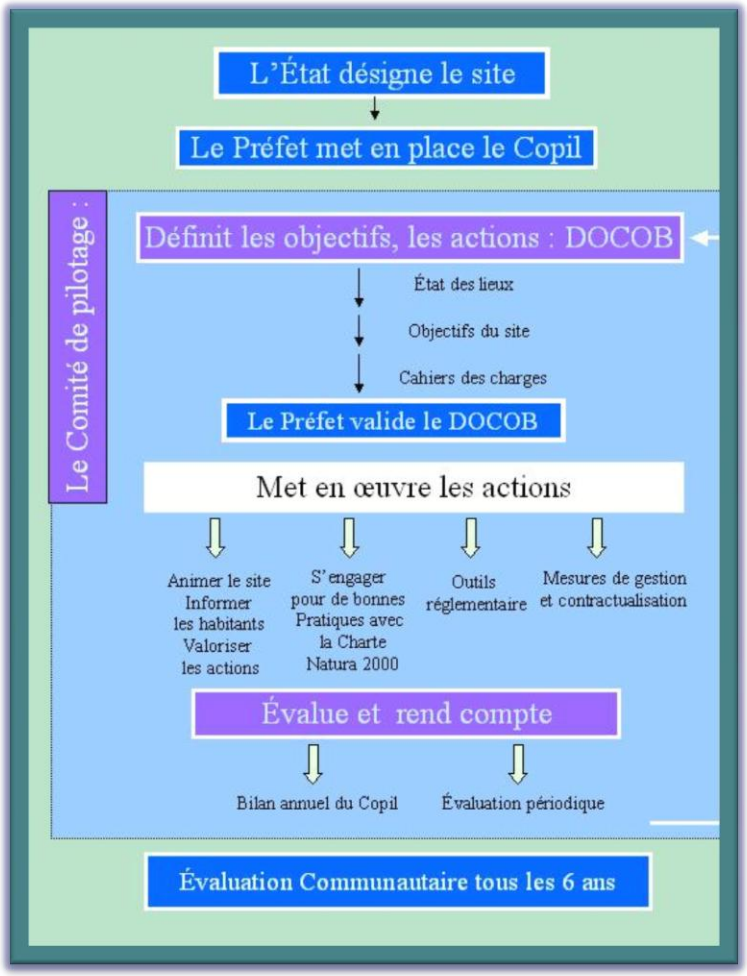

Schéma du rôle du COPIL dans la démarche Natura 2000, site du MEDDTL

Le COPIL se réunit 3 fois en moyenne, ce qui est peu pour la mise en place d'un site Natura 2000. De plus, les membres du COPIL sont des représentants des acteurs du territoire c'est pourquoi les acteurs locaux peuvent participer aux groupes de travail afin d'exprimer leurs opinions et besoins.

- **Groupe de travail**

Les groupes de travail sont mis en place si besoin afin d'approfondir une **thématique** (exemple : agriculture, tourisme, …) ou pour bien prendre en compte **les spécificités du territoire**.
C'est, **selon nous**, l'organe de **concertation** principal de Natura 2000 car il permet la prise en compte de tous les acteurs locaux. Il est au cœur de la rédaction du DOCOB.

Composition d'un groupe de travail :
Ceux-ci sont constitués
-**d'acteurs locaux** (tous ceux impliqués dans la gestion de la zone doivent être présents ou au moins être représentés dans chaque groupe),
-d'**experts techniques** qui apportent leurs connaissances afin de faciliter l'émergence des propositions les plus pertinentes.

Rôle d'un groupe de travail :
Il permet de simplifier le travail du COPIL, d'apporter des **éléments d'aide à la décision**. C'est au sein des groupes de travail que les échanges d'idées et de connaissances pour le **diagnostic socio-économique** se réalisent. C'est grâce à eux que les **enjeux du site** sont dégagés et **les propositions d'actions à mener apparaissent.**

B. Elaboration du DOCOB

Le DOCOB est le **document d'objectifs d'un site Natura 2000** qui est à respecter lors de :

- la mise en œuvre des mesures nécessaires à la gestion du site,
- l'évaluation des actions menées et de la gestion du site,
- l'évaluation d'incidences de futurs projets d'aménagement au sein du site et sur les alentours.

Définition :
*Le DOCOB est issu **d'un dialogue territorial** c'est-à-dire il s'agit de favoriser la gestion d'un territoire à l'aide de deux composantes essentielles : **la concertation et la communication.***
*Il est constitué d'un **état des lieux** du site (biodiversité, activités socio-économiques) mais aussi des **grands axes et objectifs de gestion durable de la zone.***

Chiffres (novembre 2011, MEDDTL):
Natura 2000 en France c'est :
Plus de **9 000 communes**
Plus de **15 millions d'habitants concernés**

- **Diagnostic du territoire**

Il comprend deux volets : l'un sur les activités et usages présents sur le site et l'autre sur l'inventaire et la caractérisation de la biodiversité de la zone.

Diagnostic socio-économique :
Il permet d'avoir un **aperçu des activités économiques et de la dynamique du territoire.**
Il peut être réalisé par la structure porteuse du site Natura 2000, un institut extérieur ou provenir d'une étude passée sur une zone plus vaste (communale, intercommunale).

Rôle du diagnostic :
- Identification à la fois des effets positifs et négatifs des activités humaines sur les habitats naturels et les espèces de la zone (importance de celles-ci, leurs évolutions passées et futures).
- Identification des acteurs importants à associer au projet.
- Prise d'un premier contact avec ceux-ci et le public concerné.
- Détermination des documents de planification déjà en place, les futurs projets d'aménagement possibles, les manifestations culturelles et sportives sur le territoire…

Diagnostic écologique :
Celui-ci correspond à la **caractérisation et l'inventaire** des habitats naturels et les espèces présentes sur le site.
Il peut être réalisé par la structure porteuse avec l'aide d'experts ou bien être délégué à un prestataire extérieur.

Ce diagnostic comprend :
- Les données administratives et mesures de protection du site (superficie, foncier, limites, mesures de protection, documents de gestion,…).
- Les données abiotiques (climatologie, géologie, pédologie, hydrologie…).
- L'inventaire et la localisation des habitats et des espèces (utilisation des données existantes, analyses spatiales, travail de terrain, caractérisation…).

Groupe de travail, photo M.Hébert

Dans la plupart des cas, les diagnostics écologiques et socio-économiques sont réalisés sur un périmètre d'étude plus large que les zones inscrites en Natura 2000. La délimitation du périmètre d'étude est particulière pour chaque site et dépend des dynamiques du territoire, des acteurs présents sur le site….
Par exemple, le site Natura 2000 des Usses correspond à un APPB sur une seule rive de la rivière. Le périmètre d'étude quant à lui englobe les deux berges et suit le cours d'eau sur une plus grande distance. Ce choix a été fait car le principal enjeu du site correspond à la dynamique alluviale des Usses.
Pour le Natura 2000 Léman, le périmètre d'étude a été augmenté car des surfaces ont été acquises par le conservatoire du littoral et le conseil général dans un souci de cohérence par rapport aux intérêts locaux.

- **Contenu du document d'objectifs :**

Contenu	Description
Rapport de présentation	Contenant l'état de conservation des habitats naturels et espèces, localisation cartographique, activités humaines présentes sur la zone, mesures de protection déjà en place, c'est l'état des lieux du site naturel.
Présentation des objectifs de développement durable	Permettant d'assurer la conservation et la restauration des habitats.
Présentation des propositions de mesures	Permettant d'atteindre les objectifs fixés précédemment.
Présentation des cahiers des charges pour Contrats Natura 2000	Contenant l'objectif suivi du contrat, le périmètre d'application des mesures, les habitats et espèces touchés, coûts.
Présentation des engagements pour la Charte Natura 2000	Contenant des recommandations possibles à suivre sur le site et des mesures de gestion à respecter afin de répondre aux objectifs de développement durable.
Présentation des modalités de suivi des mesures	Permettant l'évaluation des actions et de l'état de conservation des espèces et habitats afin de renouveler le DOCOB.

C. Mesures concrètes

La mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000 est assurée par **3 outils de contractualisation :**

- La charte Natura 2000
- Les contrats Natura 2000
- Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)

Fauche mécanique, photo Symasol

Mise en balles rondes, photo Symasol

Sentier découverte, photo S.Machinal

Chiffres (novembre 2011, MEDDTL):
Etat d'avancement des sites Natura 2000 en France :
DOCOB **opérationnels** sur près de 920 sites
DOCOB **en cours d'élaboration** sur plus de 500 sites,

Nombres de mesures (novembre 2011, MEDDTL):
Plus de **1 090 contrats Natura 2000 non agricole** financés par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et l'Europe ont été signés de 2002 à 2009 :
12 000 contrats agricoles (MAEt) soit
Plus de 200 000 hectares ont été engagés dans des MAEt en site Natura 2000.

	Charte NATURA 2000	Contrat NATURA 2000	MAEt
Définition	C'est un **outil d'adhésion** répondant aux objectifs de conservation définis dans le DOCOB. C'est un **outil plus souple** que les contrats Natura 2000.	Deux types de Contrats Natura 2000 existent : un contrat forestier et un contrat ni forestier ni agricole. Il comporte un **ensemble d'engagements à respecter**, conformes aux objectifs définis par le document d'objectifs.	Ces mesures ont été mises en place afin de favoriser **une agriculture respectueuse de l'environnement** sur un territoire Des contrats sont proposés aux agriculteurs pour répondre aux objectifs du DOCOB. Elles peuvent être appliquées sur des types de couverts agricoles spécifiques.
Pour qui ?	**Tout titulaire de droits réels ou personnels** portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000 ou aux alentours.	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, **propriétaire ou ayant droit**, sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000.	Toute personne physique ou morale exerçant une **activité agricole** et dont les parcelles sont situées sur le site Natura 2000. Certaines conditions doivent être respectées afin d'être éligible aux MAEt.
Quels avantages ?	**Des exonérations de taxes** (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations,…) **Des aides publiques** (Avantages procurés par la garantie de gestion durable,…)	**Une contrepartie financière** est accordée au bénéficiaire sur le budget de l'Etat et sur un fond communautaire, le FEADER.	Versement **d'aides financières** à l'agriculteur ayant un contrat MAEt **Exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.**
Quel contenu ?	**Recommandation :** mesure de gestion favorable aux habitats naturels mais **non obligatoire**, conseil afin de sensibiliser les acteurs. **Engagement :** mesure de gestion inscrite dans la charte **à respecter** sur toutes les parcelles incluses dans le site Natura 2000 pour lesquelles le propriétaire a signé la charte.	Des **opérations à effectuer** et leur délimitation spatiale, Des **engagements** à suivre selon des cahiers des charges précis. Des **mesures d'accompagnement** qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière ; Des **points de contrôle** et des justificatifs à produire	**54 engagements unitaires à cahier des charges précis** ont été sélectionnés Ils sont cumulés afin de former des mesures agro-environnementales pour chaque type de culture ou d'habitats.
Quelle durée ?	5 ou 10 ans d'adhésion	Contrat de 5 ans au minimum	5 ans renouvelables
Sites internet	http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-chartes-Natura-2000.html	http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-contrats-Natura-2000,24352.html	http://www.espaces-naturels.fr/Natura-2000/Mise-en-oeuvre-des-DOCOBs/Outils-contractuels/Mesures-AgroEnvironnementales-territorialisees-MAEt

D. Evaluation des incidences

Principes :

- Outil sous la **responsabilité du porteur de projet et à sa charge.**
- Evaluation **ciblée uniquement** sur les habitats naturels et espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 et proportionnée à la nature, l'importance du projet et des enjeux de conservation du site.
- Mesures d'actions issues des contrats **ou chartes Natura 2000 sont dispensées** d'évaluation.

Dans quel cas, une évaluation d'incidence est nécessaire ?
Afin de savoir si l'évaluation d'incidence est obligatoire, la première étape consiste à vérifier si le type de projet à l'étude se trouve dans les listes nationales relatives à l'évaluation d'incidence ou dans les listes départementales. *Pour les listes locales applicables, voir aux services de la DREAL, DDT, et/ou de la préfecture maritime. La nouvelle liste départementale sera validée à la mi-2012.*

Ce système de listes est complété par une clause dite de « sauvegarde » ou « filet » qui permet à l'autorité administrative de soumettre à évaluation des incidences tout projet ou manifestation qui ne figurerait pas sur une liste, mais qui serait tout de même susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000. Le recours à cette disposition est exceptionnel.

Si le projet figure dans une de ces listes alors une évaluation d'incidence est nécessaire. Elle permet de vérifier la compatibilité des enjeux de conservation du site avec les enjeux liés au projet. Seuls les projets qui n'ont pas d'incidences sur les objectifs de conservation de conservation du site sont autorisés à l'exception des projets d'intérêt public majeur. Dans ce cas, l'autorisation du projet est soumise à un certain nombre de conditions à respecter qui peuvent être des mesures compensatoires, avis à la commission européenne…

Définition :
Le but d'une évaluation des incidences est de permettre de ***concilier*** *les enjeux du DOCOB d'un site Natura 2000 avec les projets proposés qui peuvent être :*

Un document de planification
Un projet d'activité ou d'aménagement
Une manifestation en milieu naturel (sportive, culturelle,…)

Sortie terrain, photo M.Hébert

La seconde étape consiste à vérifier la localisation du projet par rapport au site Natura 2000 :

Cas 1 : Le projet a lieu entièrement ou en partie dans le site Natura 2000 et sur des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Cas 2 : Le projet a lieu entièrement ou en partie dans le site Natura 2000 mais hors des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Cas 3 : Le projet a lieu entièrement hors du site Natura 2000.

Selon ces 3 cas et selon les impacts sur les objectifs de conservation, la démarche de l'évaluation d'incidence est différente. Le degré de précision de l'analyse des impacts est variable selon les cas et le dossier sera plus ou moins approfondi. Par exemple, un projet en dehors d'un site Natura 2000 peut avoir des effets considérables sur les problématiques liés à l'eau (exemple d'extraction de graviers sur la dynamique alluviale) et devra donc faire l'objet d'une évaluation d'incidence poussée.

Etapes à suivre pour la réalisation de l'évaluation d'incidence :

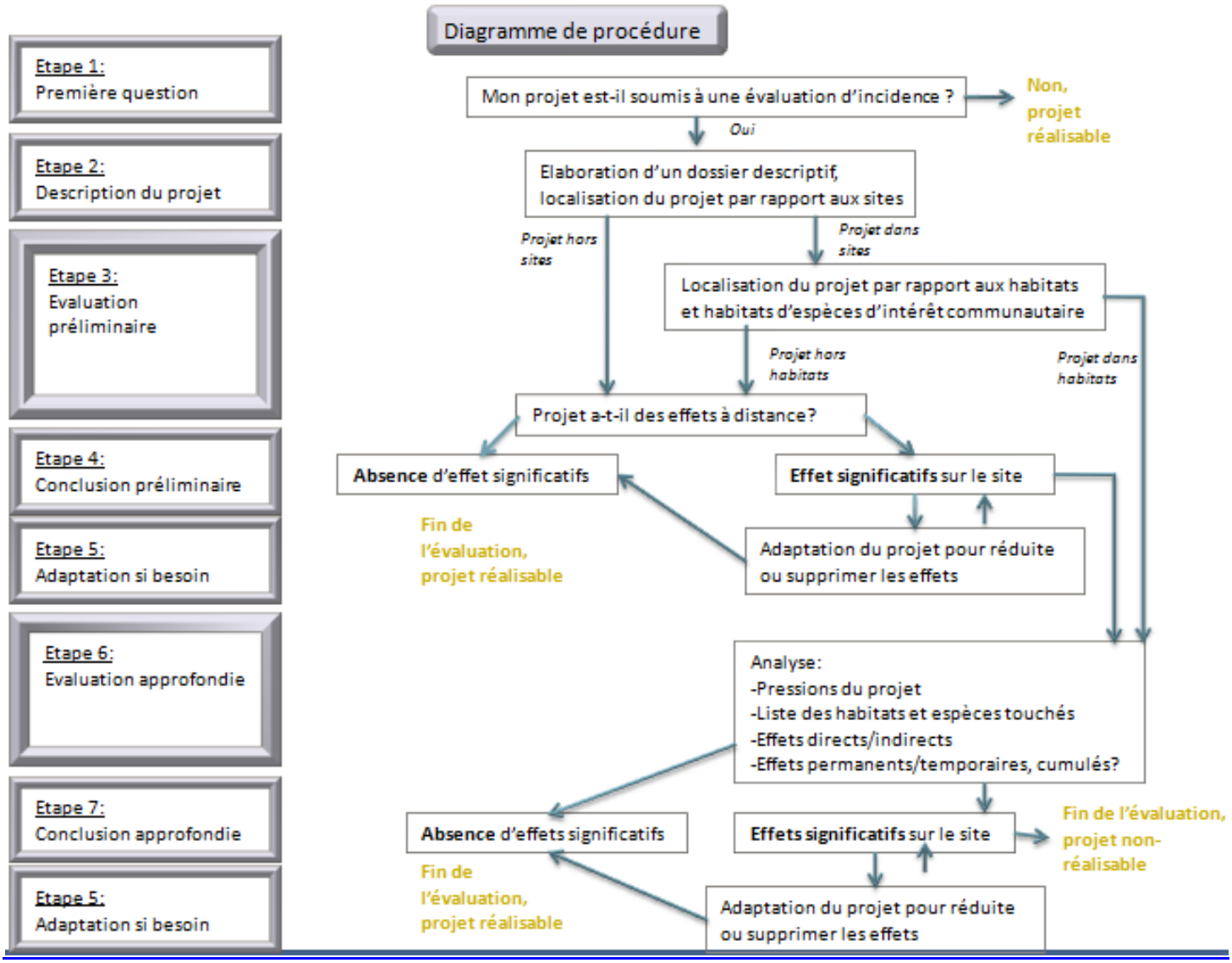

Schéma de la procédure à suivre pour une évaluation d'incidence, source DDT 74

E. Suivi sur du long terme

Evaluation de l'état de conservation au niveau national

Tous les 6 ans, les Etats membres doivent réaliser un bilan de la mise en œuvre des deux directives et sur l'évolution du territoire national.

Le futur bilan de 2013 a deux intérêts principaux :

Evaluer l'outil, connaitre l'évolution des sites Natura 2000 et les effets des mesures mises en œuvre.

Contribuer à l'évaluation périodique nationale des habitats par zone biogéographique.

Evaluation au niveau du site

Les actions entreprises au niveau d'un site Natura 2000 doivent être évaluées. Pour cela, la structure responsable du site doit envoyer un rapport au préfet. C'est alors, le préfet qui décide du bon état de conservation des habitats et donc s'il y a une nécessité de révision du DOCOB. Cependant, il existe encore des réflexions sur les outils d'évaluation de l'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce.

F. Avantages/controverses d'un site Natura 2000

Points négatifs	Points positifs
Un outil mal vu dans le passé Au moment de l'instauration de l'outil au niveau européen, un manque de communication a engendré une image négative auprès du grand public. Celui-ci pensait que Natura 2000 apportait seulement des contraintes et règles à suivre. Actuellement, de nombreux fonds sont utilisés dans la communication auprès des acteurs locaux ce qui amène à un apaisement actuel de ceux-ci par rapport à l'outil Natura 2000.	**Une densité d'information disponible** Natura 2000 est l'un des outils où d'importants moyens financiers sont mis en place pour la communication auprès des acteurs et du grand public. De nombreux outils ont été mis en place pour cette communication comme le portail Natura 2000 (www.Natura 2000.fr), la lettre du réseau, le forum de l'ATEN.
La contractualisation, une méthode longue à mettre en place En France, le choix d'utiliser la contractualisation est intéressante du point de vue participatif mais est aussi un moyen plus long à instaurer. Cela dépend aussi de la motivation des acteurs locaux et de l'animation réalisée par la structure responsable du site.	
Lenteur et dysfonctionnement de l'outil La mise en place d'un site Natura 2000 prend du temps et occasionne des retards. En effet, l'objectif était que la totalité des sites Natura 2000 en France aient un DOCOB avant la fin de l'année 2010. De plus, certains sites n'ont pas encore d'animateur pour la structure c'est pourquoi la mise en place d'un DOCOB est plus difficile et plus lente.	**Un outil pour une valorisation économique :** **Un « label » possible pour le tourisme durable :** Le réseau Natura 2000 peut être reconnu comme un label européen de préservation de la nature par les visiteurs des sites. **Evaluation économique du CREDOC sur le programme Natura 2000 sur le cas de la plaine de Crau** Etude sur analyse coûts-avantages du programme Natura 2000. Le programme est au final avantageux car il génère plus des bénéfices marchands mais aussi non-marchands que les coûts pour sa mise en place et sa gestion.
Pas de garantie de préservation : Le programme est récent et les mesures mises en place ne permettent pas de garantir d'une préservation et d'une évolution positive des habitats et des espèces.	**Financement total de l'Europe et de l'Etat :** C'est l'un des seuls programmes pour la préservation de la nature qui est financé à 100% pour le moment : une loi vient d'être votée pour le diminuer à 80 %.

III. Zoom en Rhône-Alpes et Haute-Savoie

A. Caractéristiques

En Rhône-Alpes (septembre 2011, INPN):

	Rhône-Alpes	France
Superficie Natura 2000		
Superficie (ha)	492114,31	6905135,01
% par rapport à la région	11	12,57
Nombre de ZPS/		
Nombre	35	384
Superficie (ha)	317762,12	4350914,17
% par rapport à la région	7,1	7,92
Nombre de ZSC/pSIC		
Nombre	130	1369
Superficie (ha)	415538,46	4673383,2
% par rapport à la région	9,29	8,5

En Haute-Savoie (novembre 2011, DDT 74):

	Elaboration du DOCOB non lancée	DOCOB en cours de réalisation	DOCOB validé	DOCOB en révision
Nombre de site Natura 2000	**3**	**10**	**12**	**1**

On remarque que la moitié des sites Natura 2000 en Haute-Savoie ont leur DOCOB achevé et cela va permettre de mettre en œuvre les actions proposées dans ceux-ci.

B. Perception de l'outil par la Frapna

Pour la FRAPNA, le programme Natura 2000 est un outil d'actualité car celui-ci permet la préservation de la nature pour une vie en harmonie avec l'Homme.
La lenteur du processus, la complexité de la démarche, des moyens basés essentiellement sur le volontariat fait qu'on peine à voir des résultats concrets. En effet, le manque de concertation lors de l'élaboration du DOCOB entraine un manque d'appropriation des acteurs du territoire qui se traduit par peu de contrats signés ou des chartes avec peu d'adhérents.
La FRAPNA a fait des propositions qui contribueraient à améliorer l'efficacité du réseau Natura 2000 qui sont :

- **Accélérer la mise en œuvre effective de Natura 2000 :** trop de sites ne disposent pas encore de DOCOB et ne font donc l'objet d'aucune gestion...
- **Améliorer la qualité des documents de gestion des sites Natura 2000 :** la FRAPNA propose entre autre que les DOCOB soient validés en CSRPN, permettant non seulement une validation scientifique de la gestion mais aussi d'assurer une cohérence régionale à l'ensemble.
- **Favoriser l'animation des sites :** basée avant tout sur la concertation et le volontariat plutôt que sur la réglementation, la politique Natura 2000 nécessite que l'accent soit mis sur l'animation, avec des financements plus conséquents. Seule l'animation permettra d'engager une réelle dynamique de contractualisation.

- **Faciliter l'accès aux contrats Natura 2000 et au MAET :** Si l'animation des sites joue un rôle fondamental pour favoriser la signature de contrats, les budgets alloués aux contrats doivent également être à la mesure des enjeux, pour permettre une certaine attractivité de ces mesures, parfois contraignantes. Le montant des aides devrait au minimum compenser les pertes dues à la mise en œuvre des mesures.

Etangs de l'Arve, photo M.Hébert

- **Utiliser la complémentarité des outils de protection de la nature pour assurer l'efficacité du réseau Natura 2000 :** l'utilisation d'outils complémentaires apportant des moyens réglementaires forts (par ex. les APPB), s'avère indispensable dans certaines situations, pour espérer atteindre les objectifs fixés par les deux directives européennes.
- **Améliorer la cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire et la politique Natura 2000 :** pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, autant au niveau des enjeux propres à Natura 2000, que des enjeux plus généraux de biodiversité et de continuité écologique, la FRAPNA souhaite que soit développé un cahier des charges type pour les communes se situant en Natura 2000, en vue de la réalisation de leur document d'urbanisme.
- **Accompagner la mise en œuvre de la réforme des évaluations d'incidences Natura 2000:** la mise en œuvre de cette réforme posant de réelles difficultés et inquiétudes, il est indispensable d'une part de former les services instructeurs (DDT, Préfecture, etc.) et d'autre part de prévoir la réalisation de bilans annuels qui permettront d'évaluer le dispositif et de l'améliorer en conséquence. Un suivi des dossiers d'évaluation des incidences doit également permettre de mieux prendre en compte la notion d'effets cumulés.
- **Mieux appréhender la problématique des mesures compensatoires :** la priorité est aux solutions alternatives ! Les dossiers d'étude d'impact ou d'évaluation des incidences doivent prouver qu'il n'y a pas d'autres solutions sans impact ou avec un impact moindre. Par ailleurs, la notion d'impact « significatif » doit être appréciée en tenant compte des impacts cumulés : la destruction de petites surfaces d'un habitat peu devenir particulièrement problématique ajoutée à d'autres projets et activités impactantes.
- **L'évaluation :** dépasser les intentions pour aller vers une réelle politique de l'évaluation, constructive.

Méandre de l'Arve, photo M.Hébert

C. Sites NATURA 2000 liés à l'eau

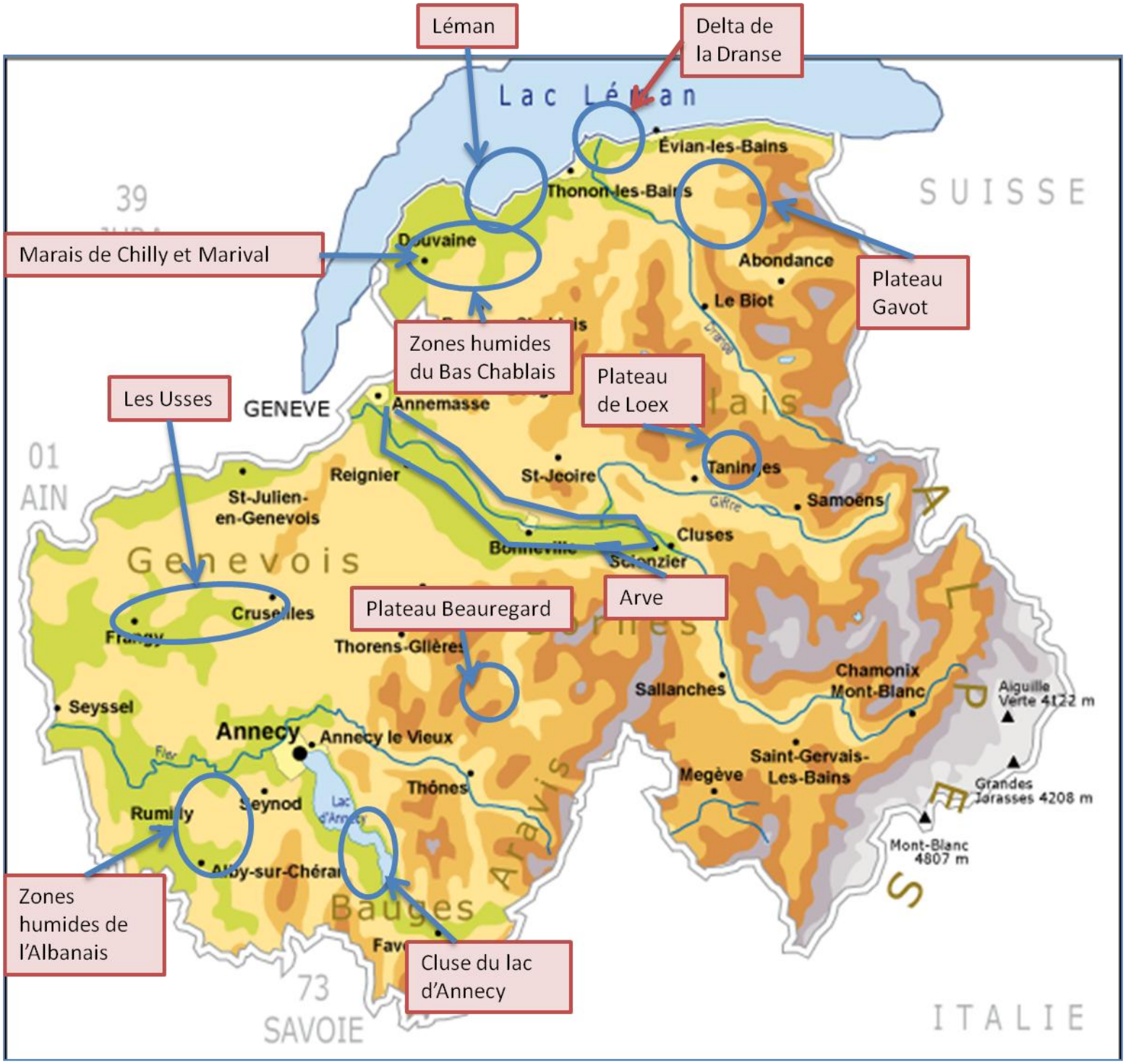

Natura 2000 Léman, une escale majeure pour les oiseaux migrateurs à maintenir

Îlots sableux du fond de la baie de Sciez, zone de repos et de nourrissage des limicoles et des hivernants, photo Asters.

Caractéristiques générales :

Superficie (ha) de la ZPS : 1251, périmètre d'étude (avec les zones complémentaires): 1475
Région biogéographique : Alpine
Désignation : Directive « Oiseaux » en 2006
Elaboration du DOCOB : 2011-2012
Structure porteuse de l'élaboration du DOCOB: SYMASOL, Syndicat Mixte des Affluents du Sud-ouest Lémanique

Description du site :

Le lac Léman est un site important pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau. Il est cité comme étant la **deuxième zone d'hivernage française après la Camargue.** Il est classé comme un site RAMSAR pour ces zones humides d'intérêt international.

Le site Natura 2000contient 3 secteurs :

- un premier secteur qui concerne les roselières en bord de rives sur la commune de Chens-sur-Léman, la sablonnière, ainsi que quelques parcelles agricoles ;
- un deuxième secteur qui correspond à la Baie de Coudrée (rives et partie lacustre)
- un troisième secteur, qui concerne la ville de Thonon, recouvre le domaine de Ripaille.

D'autres secteurs, actuellement non désignées, ont également été visités et pris en compte dans l'élaboration du diagnostic afin d'identifier s'ils hébergent des espèces ou des habitats d'intérêt connus ou potentiels, au titre de la Directive « Oiseaux » ou au titre de la Directive « Habitats ». Le périmètre d'étude comprend donc des secteurs complémentaires :

- sur Chens : les roselières et zone lacustre, le vallon des Léchères, l'espace agricole en propriété du Conservatoire du Littoral ;
- le fond de la baie de Messery et la station du *Littorellion* ;
- le domaine de Rovorée et sa façade lacustre, l'embouchure du Vion, des parcelles agricoles contiguës au Domaine de Guidou ;
- les berges de Ripaille et l'espace corridor entre Ripaille et la Réserve naturelle du Delta de la Dranse.

On retrouve 7 habitats d'intérêt communautaire comme une végétation des bas marais neutro-alcalins, des eaux stagnantes à végétation vivace, des zones à Littorelle,…

Présence d'espèces d'intérêt communautaire :

- 256 espèces d'oiseaux dont 45 espèces d'intérêt communautaire sur le site (milan noir, aigrette garzette, chevalier sylvain, sterne pierregarin, rousserole turdoïde,…).
- Chiroptères : barbastelle, murin à oreilles échancrées, grand murin, minioptère de Schreibers
- L'amphibien Sonneur à ventre jaune, le poisson « Chabot » et le castor inscrits à la directive « Habitats, Faune, Flore ».

Littorelle, Messery, photo Asters

Activités socio-économiques :

Les activités de chasse et de pêches sont présentes sur le site mais elles ont peu d'impacts sur les différents habitats.

L'agriculture est présente sur toutes les entités terrestres (tous les secteurs sauf Messery) pour une Surface Agricole Utile (SAU) totale de 175 ha correspondant à 9% du site Natura 2000. Sur les parcelles agricoles du domaine de Guidou, il existe déjà des conventions signées avec les agriculteurs afin de veiller à une adéquation des pratiques avec les enjeux de conservation.

Une Charte forestière existe et est en cours d'élaboration pour le territoire du Sud-Ouest Lémanique.

Des activités de tourisme et de loisirs (activités nautiques avec présence de port, plage, randonnées, VTT…) sont présentes surtout dans la baie de Sciez et entrainent de forts enjeux de conservation. Ces activités sont inégalement réparties, là où elles sont denses il existe des problèmes de dérangement par exemple pour la faune, cela peut entraîner des conflits d'usages.

Etat d'avancement du projet

Le DOCOB est en cours de finalisation.
Le diagnostic et les enjeux du site ont été validés par le COPIL.
En 2012, l'agrandissement du périmètre du site Natura 2000 et le passage à la directive « habitats, faune, flore » seront soumis à la validation par le COPIL (sous réserve de décision des communes). Les principaux enjeux sont :

- la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- la sensibilisation/information auprès des acteurs locaux (usagers, communes…),
- l'amélioration des connaissances des zones peu prospectées et des groupes peu étudiés (chiroptères, invertébrés,…).

Actuellement, des groupes de travail sont mis en place pour décrire les propositions d'actions plus spécifiquement.

Berges de Ripaille. La forêt du domaine de Ripaille accueil deux nicheurs d'intérêt communautaire : le Milan noir et le Milan royal, photo Asters.

Gestion actuelle du site :

Certains sites bénéficient d'une gestion actuelle :

- Domaine de Guidou : quatre gestionnaires s'occupent de ce site (conservatoire du littoral, la mairie de Sciez, l'association de gestion du domaine de Guidou et la LPO)
- Domaine de Rovorée-La Châtaignière : c'est la propriété du conseil général et du conservatoire du littoral. Il bénéficie d'un plan de gestion.
- Domaine de Ripaille : il appartient à un propriétaire privé et à la ville de Thonon. Un plan de gestion est mis en place afin d'entretenir la forêt car un fort enjeu touristique est présent.

Sur la zone de Messery, une réimplantation de la Littorelle est effectuée par Asters et la commune.

Sortie sur le terrain, photo M.Hébert

Point de vue du représentant FRAPNA :

C'est un site exceptionnel d'un point de vue écologique c'est pourquoi il est important de le préserver. La cohabitation entre les espèces et les activités humaines est l'un des grands enjeux du site car des espèces acceptent bien la présence des hommes à proximité mais d'autres comme la Sterne ont besoin de ne pas être dérangées par exemple lors de sa nidification.
On peut remarquer un manque d'appropriation de Natura 2000 par certains élus car ceux-ci ont peur des effets sur les enjeux économiques du territoire.
La diversité des habitats est bien prise en compte grâce à l'élargissement du périmètre d'étude ce qui est un point positif.

Mot du chargé de mission :

Ce site contient une grande diversité de milieux avec un contexte de fort développement urbain c'est pourquoi il est nécessaire d'allier le développement local avec la préservation des milieux. Le site touche plusieurs communes et de nombreux acteurs locaux c'est pourquoi le travail de concertation et de communication est très important afin de faire connaitre le site et de mettre en place les actions proposées. Les communes sont plutôt bien engagées et motivées par le projet.

Natura 2000 Marais de Chilly-Marival, maintien d'une agriculture traditionnelle

Caractéristiques générales :

Superficie (ha): 130
Région biogéographique : Alpine
Désignation : 2008 à la directive « Habitats, Faunes, Flores »
Structure porteuse du projet : SYMASOL

Description du site :

Le site se compose :

- d'un ensemble marécageux remarquable pour le département de Haute-Savoie par ses prairies à molinie.
- de nombreuses prairies humides de plaine avec une diversité écologique exceptionnelle,

Présence d'espèces particulières au site inscrites dans les Annexes des directives:

- Azuré de la sanguisorbe
- Azuré des paluds
- Liparis de loesel
- Gratiole (PN)
- Carex buxbaumi

Travaux de contention des lisières (abattage, déchiquetage et rognage des souches) photo Symasol

Travaux d'entretien des prairies humides par fauche avec exportation de la matière photo Symasol

Activités socio-économiques :

L'existence en ces lieux de cette diversité écologique est liée à une pratique agricole particulière et traditionnelle qui consiste en une unique fauche annuelle estivale. La chasse est une des activités encore présentes sur le site.

Etat d'avancement du projet

Le DOCOB est mis en place depuis 2008.
Les différentes actions entreprises depuis 2008 sont:

- L'entretien des marais (débroussaillage, abattage sélectif, fauche tardive,…),
- Des opérations de valorisation pédagogique et de sensibilisation (création de guide de découverte du territoire, des plaquettes de sensibilisation pour chaque site),
- La contractualisation de MAEt avec les agriculteurs pour une gestion concertée des parcelles,
- Le suivi écologique des sites (redécouverte d'espèces, bonne réaction des milieux, effet positif de Natura 2000).

Gestion actuelle du site :

L'ensemble des prairies humides sont gérées depuis 2009. La particularité de ce site réside dans le fait qu'une bonne partie des prairies à molinie ait toujours été entretenue par les agriculteurs locaux par le biais des MAEt. Le SYMASOL s'efforce donc à restaurer depuis 2009 les prairies en voie de fermeture / embroussaillement (abattage, rognage, déchiquetage, contention de lisières, broyage mécanique de restauration) en vue d'un entretien futur par les agriculteurs. Au mois de juin, le SYMASOL engage également des travaux de fauche précoce du solidage (espèce invasive) afin de le contenir et éviter la dissémination de ses graines.

Mot du chargé de mission :

La succession de ces prairies humides en très bon état de conservation constitue un patrimoine naturel exceptionnel à l'échelle départementale, et nationale notamment pour sa population de papillons (azurés). La mise en place de MAEt avec les agriculteurs locaux contribue à la pérennité et au maintien de la biodiversité sur ces sites.

Prairies de Marival avant travaux, banalisation du site et embroussaillement généralisé, photo Symasol

Prairies de Marival après travaux de broyage mécanique de restauration de la végétation (réouverture,) photo Symasol

Natura 2000 Zones humides du Bas-Chablais

Caractéristiques générales :

Superficie (ha): 255
Région biogéographique : Alpine
Désignation : 2008 à la directive « Habitats, Faunes, Flores »
Structure porteuse du projet : SYMASOL

Description du site :

C'est un ensemble de zones humides (marais, tourbières) et d'annexes (bois tourbeux, suintements, ruisseaux). La zone proposée concerne les secteurs protégés par Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (Marais d'Orcier, les Grands Marais, Marais de la Praux, Marais du Fully, Marais de Perrignier, Marais à la Dame, Marais de Grange Vigny).

Présence d'espèces particulières au site inscrites dans les Annexes des directives:

- Liparis de loesel

Activités socio-économiques :

L'existence en ces lieux de cette diversité écologique est liée à une pratique agricole particulière qui consiste en une unique fauche annuelle estivale. L'absence d'entretien agricole est la principale menace du site car cela entrainerait une fermeture des milieux.
La chasse est une des activités encore présentes sur le site.

Travaux de fauche mécanique d'entretien avec exportation de la matière, photo Symasol

Travaux de broyage mécanique de restauration, photo Symasol

Etat d'avancement du projet

Le DOCOB est mis en place depuis 2008.
Les différentes actions entreprises depuis 2008 sont:

- l'entretien des marais (débroussaillage, abattage sélectif, fauche tardive,…),
- des opérations de valorisation pédagogique et de sensibilisation (création de guide de découverte du territoire, des plaquettes de sensibilisation pour chaque site),
- la contractualisation de MAEt avec les agriculteurs pour une gestion concertée des parcelles,

- le suivi écologique des sites (redécouverte d'espèces, bonne réaction des milieux, effet positif de Natura 2000).

Gestion du site :

Ce site est éclaté en 15 sites distincts (zones humides) de typologie différente (bas marais, roselière, prairie humide, tourbière …), ce qui en fait sa particularité. Les premiers sites ont été gérés dès 2005 dans le cadre du contrat de rivières du sud-ouest lémanique (marais du Président, marais de Chez-Viret) et repris en 2009 par Natura 2000. Aujourd'hui, l'ensemble des sites sont gérés par le SYMASOL par le biais de Contrat Natura 2000 pour une période de 5 années. Il s'agit de travaux d'ordre forestier permettant ainsi la réouverture (abattage, rognage, débroussaillage sélectif, broyage mécanique de restauration …) et l'entretien par fauche mécanique avec exportation de la matière.

Mot du chargé de mission :

L'abandon des pratiques agricoles sur la plupart des zones humides du bas-chablais a vu leur degré de fermeture et de banalisation s'accentuer depuis plusieurs décennies. L'opportunité d'une gestion durable (5 ans) par le biais de Natura 2000 a permis à certaines espèces patrimoniales de recoloniser les secteurs, disparues depuis plus de 20 ans, après réouverture.

Exportation de la matière et mise en balles rondes, photo Symasol

Natura 2000 Delta de la Dranse, un enjeu de restauration de la dynamique alluviale à son embouchure

Caractéristiques générales :

Superficie (ha) : 53
Région biogéographique : Alpine
Désignation : 2004 et 2008 pour la directive « oiseaux » et « habitats, faune, flore »
Structure porteuse du projet et opérateur : Asters

Description du site :

Le périmètre du site Natura 2000 correspond à la limite de la Réserve naturelle du delta de la Dranse. Différents habitats sont présents comme des terrasses sèches, des ilages, des bancs de graviers et la rivière Dranse.
C'est un couloir migratoire pour les poissons et une halte pour les oiseaux.
Présence d'espèces particulières sur le site inscrites dans les annexes des directives « habitats » et/ou « oiseaux »:

- Avifaune : sterne pierregarin, martin pêcheur, blongios nain…
- Castor
- Sonneur à ventre jaune

Castor, photo G.Lacroix

Activités socio-économiques :

L'urbanisation est très présente autour de la réserve avec d'importants pôles urbains.
La chasse et la pêche sont autorisées, conformément à la réglementation en vigueur.
Il existe de nombreuses entreprises aux alentours du site ce qui entraine quelques problèmes de pollutions (sonore, chimique, paysagère), des effets négatifs potentiels sur le fonctionnement naturel de la rivière (aménagements divers) et qui impliquent que peu de zones naturelles sont présentes aux alentours (difficultés d'établir des liaisons écologiques).
C'est une zone ouverte au public et qui a vocation de sensibilisation. Des chemins de promenade existent dans la réserve ainsi qu'un accueil du public (observatoire, panneaux et animations guidées).

Embouchure de la Dranse, photo Asters

Etat d'avancement du projet

Le DOCOB est en même temps le plan de gestion de la réserve. Celui-ci a été validé en 2009 par le comité consultatif de la réserve naturelle qui est également le comité de pilotage du site Natura 2000.

Un seul contrat Natura 2000 a été passé avec Asters en 2009 pour la réalisation des actions sur le site. Celui-ci regroupe différentes mesures de gestion sur plusieurs milieux sensibles de la réserve : les terrasses sèches, les zones humides et les sites de nidification.

Il existe une charte Natura 2000 mais il n'y a aucun adhérent actuellement. Des conventions d'usage ont été établies entre Asters et la plupart des propriétaires.

Ilots de St Disdille, photo Asters

Les principaux enjeux du site Natura 2000 sont:

- la restauration de la dynamique naturelle de la rivière Dranse,
- la conservation des différents milieux naturels et des espèces d'intérêt,
- une connaissance plus approfondie du patrimoine naturel et des fonctionnements naturels avec la réalisation d'inventaires, de suivis et d'études,
- l'amélioration de l'accueil du public.

Le site Natura 2000 du delta de la Dranse et la réserve naturelle sont bien accepté localement. Les acteurs locaux participent aux actions et groupes de travail de ce territoire.

Gestion du site :

Asters est le gestionnaire de la réserve par délégation d'Etat, il est bénéficiaire de la maitrise foncière car des conventions ont été passées avec les propriétaires privés et les communes.

Les différentes actions mises en œuvre au sein de Natura 2000 sont :

- l'entretien des terrasses sèches pour le maintien des espaces ouverts et la lutte contre les plantes invasives,
- la gestion des zones humides avec des débroussaillages, curages,
- la gestion des sites de nidification avec du débroussaillage principalement, les travaux sont réalisés par une entreprise d'insertion locale,
- la sensibilisation du grand public et des scolaires par le garde-animateur mais aussi au niveau des élus locaux et la mise en place de panneaux d'informations, d'un observatoire ornithologique.

De plus, d'autres travaux sont réalisés par le biais de « financements réserve naturelle »: lutte contre des espèces envahissantes sur des zones complémentaires, l'entretien aux abords des grillages périphériques, la coupe d'arbres dangereux, etc.

Point de vue du représentant FRAPNA :

C'est une zone corridor entre le massif du Chablais et le lac Léman. Elle se situe dans une zone très urbanisée et très fractionnée par les usages (marina de port Ripaille, gravière,…). Cela montre l'importance de sa préservation.

Mot du chargé de mission :

Le gestionnaire de la réserve naturelle ainsi que les acteurs du territoire sont conscient de l'importance de préserver cet écrin de nature dans un contexte fortement urbanisé. Le grand public profite du site comme un lieu de détente et de contact avec la nature. La perception de l'aspect réserve naturelle, territoire riche et sensible, est à améliorer.

Parade de Guèbres Huppés, photo R.Dolques

Natura 2000 Cluse du lac d'Annecy pour un maintien d'entités naturelles dans un contexte périurbain

Caractéristiques générales :

Superficie (ha) : 282
Région biogéographique : Alpine, Continentale
Désignation : en 2003 pour la directive « habitats, faune et flore »
Structure porteuse : SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy) délégation de la mise en œuvre du DOCOB à Asters,

Tourbière, photo J.Heuret

Description du site :

-Entité du Roc de Chère, 69ha, classée en réserve naturelle depuis 1977, gérée par Asters,
-Entité du Marais du Bout du Lac, 94 ha, classée en réserve naturelle depuis 1974, gérée par Asters
-Entité du Marais de Giez Faverges et Doussard, 77 ha, protégée par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis 1990,
-Entité du Marais de l'Enfer et des roselières de Saint Jorioz, 40 ha, protégée par deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope depuis 1990 et 1991
Présence d'espèces particulières sur ce site inscrites dans les annexes des directives « habitats » et/ou « oiseaux » :

- Liparis de Loesel
- Castor
- Chabot
- Avifaune : martin pêcheur, milan noir, pie-grièche…
- Invertébrés : agrion de mercure, lucane cerf volant,…

Activités socio-économiques :

Il y a une forte urbanisation autour du site Natura 2000 avec des pôles urbains assez proche.
Les activités de chasse et pêche sont présentes sur le site.
On retrouve une fréquentation touristique importante car le site est proche de pôles urbains et de nombreux aménagements sont présents au sein et autour du site (exemple de la voie verte qui relie Annecy au Bout-du-lac qui est très empruntée, présence de nombreux campings et autres structures d'hébergement)
De plus, de nombreux bateaux accostent près des différentes entités, voire dedans.
L'activité agricole est encore présente sur quelques parcelles avec une fauche plus ou moins tardive sur les différentes entités.

Etat d'avancement du projet :

Le site a participé au Programme Life Nature et Territoires en région Rhône-Alpes de 2004 à 2008 ce qui a apporté un financement pour des actions de développement durable sur plusieurs zones du site.
Le DOCOB a été validé en 2006.
L'enjeu pour les 3 marais est le maintien des divers habitats et espèces caractéristiques des marais de plaine des Alpes du Nord.
Les enjeux sur le Roc de Chère sont :

Liparis de Loesel, photo D.Lopez

- de limiter les dynamiques d'évolution banalisantes sur les milieux d'intérêt que sont les formations herbacées sèches et les zones humides,
- de favoriser la libre évolution des forêts.

Un unique contrat Natura 2000 a été contracté par Asters. Ce dernier est destinataire du foncier (propriétés et conventions) et s'occupe de la mise en place des actions sur les entités.

Martin pêcheur, photo Y.Fol

Gestion du site :

Le DOCOB est constitué d'une partie commune et de quatre programmes de gestion, dont ceux des réserves naturelles issus des plans de gestion.
Le site possède un comité de pilotage global mais chaque entité est doté d'un comité local de gestion car elles sont différentes à divers niveaux : historique, des acteurs, des problématiques… Elles ont donc des objectifs à long terme différents.
Les mesures de gestion inscrites au DOCOB sont :

- La restauration et l'entretien des milieux humides de façon manuelle ou mécanique
- La restauration et l'entretien des milieux ouverts (prairies sèches) de façon manuelle ou mécanique

On retrouve un empilement de statuts sur ce site Natura 2000 (inventaires, protections, classements, etc.) :

- ZNIEFF
- APPB
- Charte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
- Réserves naturelles nationales

Une grande attention est portée afin d'éviter les incohérences entre ces outils.

Roselières, photo F.Miramand

Point de vue du représentant FRAPNA :

Il y a un manque de communication et de sensibilisation auprès des usagers. Par exemple, les bateaux entrent dans les réserves et les zones Natura 2000. La mise en place d'une signalisation réglementaire est donc nécessaire. De plus, il est difficile de canaliser les usages, comme par exemple pour le centre équestre proche du marais de l'Enfer qui est obligé de réaliser ses promenades dans le site Natura 2000. La question de la temporalité est donc mise en avant. Une réduction des fréquentations des chevaux ou une modification du circuit lors des périodes de développement des espèces peuvent être des solutions.

Mot du chargé de mission :

La gestion de ce site découpé en quatre unités touche à de nombreuses problématiques (gestion de l'eau, pratiques de la chasse et de la pêche, cohabitation avec l'agriculture, les loisirs et le tourisme), spécifiques à chaque unité mais qui les lient aussi entre elles. Il s'agit de faire percevoir aux différents acteurs l'unité environnementale de ces espaces naturels sertis dans un tissu urbain et touristique dense.

Natura 2000 Zones humides de l'Albanais, un réseau de zones humides à préserver

Caractéristiques générales :

Superficie (ha) : 600
Région biogéographique : Alpine, Continentale
Désignation : à la directive « Habitats, Faune, Flore »
Structure porteuse du projet : SIGEA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais), délégation de la mise en œuvre partielle à Asters (74) et CPNS (73)

Description du site :

La particularité du site est qu'il se situe sur deux départements avec 43 zones humides situées dans l'Albanais, dont 14 en Savoie et 28 en Haute-Savoie.
Relations fonctionnelles importantes, en particulier pour la faune et l'hydrologie.
Présence d'espèces particulières inscrites dans les annexes des directives « habitats » et/ou « oiseaux » :

- Avifaune : martin pêcheur, blongios nain, pie-grièche,
- Invertébrés : lucane cerf volant, cuivrée des marais, agrion de mercure,…
- Chabot et blageon
- Liparis de loesel

Activités socio-économiques :

Liparis de Loesel, photo D.Lopez

Activités de loisirs (randonnées, VTT,…) avec une augmentation de la fréquentation sur le site.
Chasse et pêche autorisées selon la réglementation en vigueur.
Agriculture est présente : En Savoie, où les sites englobent largement les milieux agricoles du bassin versant, on peut retrouver de l'élevage avec utilisation de prairies, quelques parcelles avec des grandes cultures. Attention à l'évolution de l'exploitation traditionnel herbagère vers une maïsiculture. En Haute-Savoie, peu de sites sont encore soumis à des pratiques agricoles.
L'urbanisation est en croissance autour de quelques sites Natura 2000.

Etat d'avancement du projet :

DOCOB a été validé en 2004

Les objectifs de celui-ci sont :

- Maintenir l'équilibre entre les différents habitats
- Restaurer et préserver les zones humides qui peuvent l'être
- Maintenir les activités agricoles favorisant les différents habitats
- Sensibiliser le public à l'importance des zones humides sans altération de la tranquillité des espèces

Les propositions de mesures concernent la restauration et l'entretien des habitats (faucardage, débroussaillage, fauche, curage d'étang…), les suivis écologiques (avifaune, invertébrés, espèces piscicoles) et un travail de sensibilisation et pédagogie auprès du public (création d'une mare pédagogique). En Haute-Savoie, il y a actuellement 4 contrats Natura 2000, dont 3 qui arrivent à échéance et devraient être renouvelés prochainement accompagnés par la proposition d'au moins 3 nouveaux contrats (10 à 13 marais concernés).

Zone humide de l'Albanais, photo Asters

Gestion du site :

Tous les sites sont inscrits en tant que ZNIEFF.

Les marais du parc et des Villard sont des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (73) et le marais des Vorges également (74).

Le site a participé au Programme Life Nature et Territoires en région Rhône-Alpes de 2004 à 2008 ce qui a apporté un financement pour des actions (Travaux d'amélioration des habitats, Entretien des zones humides de l'Albanais, Appropriation du réseau de zones humides par les acteurs locaux) de développement durable sur plusieurs zones du site.

Natura 2000 Les Usses, une dynamique alluviale à protéger

Caractéristiques générales :

Superficie (ha) : 72,23, étude sur un périmètre de 359,33ha
Région biogéographique : Continentale

Méandre des Usses, photo P.Broust

Désignation : 2006 pour la directive « Habitats, Faune, Flore »
Structure porteuse : Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Usses (SMECRU)

Description du site :

Le périmètre arrêté du site Natura 2000 correspond à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la Vallée des Usses (1994) qui se situe sur la seule rive gauche, à l'aval de la rivière Usses. Le périmètre d'étude désigné par le COPIL Natura 2000 les Usses, quant à lui, englobe les deux berges et suit le cours d'eau sur une plus grande distance de Mons à Seyssel. Ce choix a été fait car le principal enjeu du site correspond à la zone de dynamique alluviale des Usses et semble beaucoup plus cohérent. Le site comprend une partie de la vallée alluviale des Usses, zone où ses bras se recoupent et où la rivière méandre. Ce site englobe un complexe d'écosystèmes avec une rivière de plaine, les Usses, au comportement torrentiel. Différents types de forêts sont présents sur le site avec des forêts alluviales (aulne blanc et frêne), des forêts mixtes dont des forêts de chênaie-frênaie d'intérêt communautaire et des forêts plus communes (chênaie-charmaie). On retrouve aussi de nombreuses zones humides avec des marécages, des prairies à molinie,…
L'arrêté actuel Natura 2000 les Usses signale la présence d'espèces d'intérêt communautaire qui sont :

- le castor,
- le sonneur à ventre jaune
- le lucane cerf volant,
- 3 espèces piscicoles : blageon, chabot et toxostome

Les Usses, photo C.Bejot

Activités socio-économiques :

Les principales activités sur le site et ses abords directs sont l'agriculture (polyculture-élevage et apiculture) avec la présence de pâturages et de prés de fauche, ainsi que de cultures en périphérie du site ; l'exploitation familiale du bois mort et sur pied ; une entreprise d'extraction de graviers se situe en périphérie ainsi que les activités de plein air dont la chasse, la pêche, la promenade, la baignade.

Etat d'avancement du projet

Les diagnostics écologiques et socio-économiques, engagés entre juin et septembre 2011, sont en cours de réalisation. L'originalité de la mise en place du Natura 2000 les Usses réside dans le fait que les acteurs locaux (propriétaires fonciers, exploitants, usagers) sont sollicités dès le début de la démarche.
Les premières réunions d'information et de concertation ont eu lieu en novembre 2011.
Lors de celles-ci, des thèmes de groupes de travail avec les acteurs locaux ont été identifiés à partir des pratiques de chacun sur le site, leurs problèmes actuels, leurs attentes et leurs appréhensions pour le futur.

Vue sur la rivière, photo C.Bejot.

Les résultats obtenus vont permettre de proposer ces thématiques au COPIL le 14 décembre prochain. Une fois validés, ces thèmes seront approfondis au sein des différents groupes de travail début 2012.

Gestion du site :

Le SMECRU s'occupe du contrat de rivière qui correspond à une gestion du bassin versant des Usses.
Il s'étend sur 310 km2 dont 42 communes. Tous les cours d'eau du bassin versant sont concernés par la démarche de Contrat de Rivières : les Usses, les Petites Usses et l'ensemble de leurs affluents. En 2010, des études ont été réalisées afin d'obtenir un état des lieux du bassin versant et afin de rassembler des données sur différentes thématiques (volumes prélevables, la géomorphologie, les habitats,…).

Point de vue du représentant FRAPNA :

La sollicitation de la FRAPNA lors de la délimitation du nouveau périmètre est un point positif. Globalement les participants lors des réunions d'information semblaient satisfaits d'avoir été sollicités dès le début de la démarche Natura 2000. Ils ont eu la possibilité de s'exprimer et cela leur a permis de trouver leur place dans la mise en place du site Natura 2000. Ces rencontres ont été très importantes pour l'appropriation par les riverains du contrat de rivière à l'étude car les participants semblaient peu informés sur le programme du contrat de rivière (mis à part des usagers naturalistes, carriers et autres personnes ayant pris contact avec le SMECRU ou ayant été sollicités par ce dernier).

Mot de la chargée de mission SMECRU :

La première série de réunions de concertation a permis de rendre compte de l'intérêt de la concertation dans un processus d'élaboration du DOCOB de site Natura 2000. En effet, le taux de présence (proche de 40% des personnes sollicités) est largement supérieur aux mobilisations obtenues en Rhône Alpes sur des opérations de concertation autour de l'eau (environ 5% - donnée ARRA). Cette mobilisation démontre l'intérêt porté par les acteurs locaux aux actions menées sur leur territoire (volonté de s'impliquer et de participer pour ne pas subir), et la bonne perception de la zone et des milieux rivières.
Ces réunions de concertation ont également permis de répondre à de nombreuses questions sur le Contrat de Rivières et ses activités, en lien direct avec le site Natura 2000.
Certes consommatrice de temps, la mise en place de la concertation démontre son intérêt :

- Réponse à une volonté d'information et d'appropriation des procédures en cours (Natura 2000, Contrat de rivières), identification par les acteurs locaux des animateurs de ces procédures
- Prise en compte des attentes locales qui facilitera la signature des contrats Natura 2000
- Mise en évidence de la nécessité de soutien technique (notamment DDT) sur certains questionnements précis de règlementation

… mais une grosse part de travail reste à faire : il ne s'agit pas uniquement de concerter, mais aussi de répondre aux attentes exprimées et de les prendre en compte. Le SMECRU est maintenant engagé face aux acteurs de terrain, sa crédibilité dépend des suites données à cette première phase de concertation.
L'implication de la FRAPNA, est en tout points bénéfique : outre sa motivation, sa disponibilité, son recul et sa force de proposition sont des ingrédients indispensables à notre recette !

Natura 2000 Vallée de l'Arve, enjeu de préservation de la dynamique alluviale et des milieux attenants

Etangs de l'Arve, photo M Hébert

Caractéristiques générales :

Superficie (ha): 72 mais étude sur un périmètre de 800ha
Région biogéographique : Alpine
Désignation : Directive « habitats, faune, flore ». Projet de classement au titre de la directive Oiseau
Structure porteuse du projet : SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords)

Description du site :

Il comprend les arrêtés de biotope du marais du Pont Neuf (Reignier) et de la moyenne vallée de l'Arve.
La zone d'étude comprend une bonne partie de l'Arve, sa ripisylve et ses annexes hydrauliques naturelles et artificielles sur le linéaire compris entre la confluence du Giffre et la frontière Suisse (Augmentation de la diversité de milieux avec le nouveau périmètre : terrasses sèches, étangs, marais….
Particularité du Natura 2000 : site naturel périurbain de vallée, milieu renaturalisé après les actions anthropiques de l'homme (Exemple des ballastières pour la construction de l'autoroute : certaines se sont renaturalisées, d'autres ont été comblées avec des matériaux inertes ou sont des anciennes décharges d'ordures ménagères). Il y a une forte nécessité de travailler avec l'héritage du passé.
Perception du site comme un espace récréatif.
Les habitats présents sur le site sont tous liées à la dynamique alluviale à l'exception des coteaux d'Arthaz.
Présence d'espèces particulières au site inscrites dans les annexes des directives « Habitats » et/ou « Oiseaux » :

- Formations riveraines à petite Massette
- Peuplements forestiers alluviaux (saussaie préalpine, galeries de saules blancs et aulnes blancs…)
- Prairies sèches à Brome érigé
- Castors,
- Quelques espèces d'oiseaux (blongios, martin pêcheur,…)
- Chiroptères avec la présence entre autres de la barbastelle et du murin à oreilles échancrées

Activités socio-économiques :

Ballastières, photo M.Hébert

Gestion des zones forestières.
Décharge sauvage : solution possible par un confinement sur site afin de permettre la réouverture d'espaces naturels. Il faut éviter que les décharges réhabilitées puissent être remobilisées (contrainte supplémentaire pour la gestion du site).
Peu d'agriculture dans le site Natura 2000 mais possibilité d'actions complémentaires avec d'autres outils (contrats corridor, CDDRA…).

Tourisme : fréquentation la plus élevée au printemps et les weekends sur les sentiers de randonnée.
Pêche et Chasse présentes sur le site : aménagement possible pour certains des étangs afin de concilier pratique et protection.
Autoroute : problématiques des eaux pluviales et des corridors traitées en parallèle par d'autres outils.

Etat d'avancement du projet

Diagnostics écologiques et socio-économiques terminés, réalisation de sorties sur le terrain qui ont permis aux acteurs locaux de découvrir le site et ses enjeux.
Dynamique lente pour l'élaboration du DOCOB. Premier COPIL en 2009 et validation estimée à la fin 2012.
Actuellement, l'identification des objectifs de développement durable a été réalisée mais ceux-ci ne sont pas arrêtés de façon définitive.
Parmi les objectifs élaborés, il est ressorti :

- Favoriser et entretenir la dynamique alluviale du site.
- Préserver, entretenir, restaurer et favoriser les milieux ouverts ainsi que la grande diversité de milieux présents (actuellement peu présents sur le site)

Nénuphar blanc, photo M.Hébert

Gestion du site :

Petite partie gérée par Asters
Le SM3A a la maitrise foncière sur la majeure partie du site : gestion actuelle.
Il y a sur le site un empilement de nombreux programmes en cours ou en élaboration pour la gestion du territoire (SAGE, contrat corridors, PAPI, SCoT, PLU…). Le SM3A a plus de 30 outils pour gérer la rivière Arve. Cela nécessite donc une vérification constante pour éviter les incohérences entre les différents outils et complexifie la mise en œuvre d'actions.

Point de vue du représentant FRAPNA :

Il y a sur ce territoire une forte pression d'urbanisation. La vallée de l'Arve est la seule zone naturelle à côté des agglomérations ce qui entraine des pertes de zones naturelles et de terre agricole.
La présence de programmes de préservation est donc importante **pour empêcher le territoire d'être mis à mal** dans le futur et de permettre à la rivière et son écosystème associé de répondre à nos besoins tout en les préservant.

Mot du chargé de mission :

Sur l'Arve, la volonté d'inscrire un vaste périmètre au réseau Natura 2000 complète la démarche initiée au début de la décennie pour la protection des abords de la rivière via l'acquisition foncière réalisée. Ce projet est élaboré en toute transparence avec les acteurs du territoire, que ce soient les collectivités locales ou les associations de protection de l'environnement »

Natura 2000 Plateau de Gavot, préservation du réseau des zones humides et de l'impluvium.

Vue du plateau de Gavot, photo S.Machinal

Caractéristiques générales :

Superficie : 165 ha
Région biogéographique : Alpine
Désignation : Directive « Habitats, Faune, Flore » en 2002
Structure porteuse et opératrice du projet : SIVOM, Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Pays de Gavot.

Description du site :

Il y a 80 zones humides, dont 38 d'intérêt communautaire, de 1 à 25 ha formant une mosaïque et occupant 10% du territoire dont 15 sont en Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope.

Il existe une grande richesse en termes d'habitats et d'espèces : 9 espèces protégées au plan national et 14 au plan régional

Ce site est considéré comme « **un des plus beaux ensembles de zones humides du département de la Haute-Savoie. ».**

Présence d'espèces particulières du site inscrite dans les annexes de la directive « habitats » :

- Liparis de Loesel
- Sonneur à ventre jaune
- Ecrevisse à pied blanc
- Agrion de Mercure

Activités socio-économiques :

Les activités économiques sont faibles sur le plateau car il y a peu d'industries, les principales sont :

- Une agriculture respectueuse de l'environnement car elle doit respecter des cahiers des charges pour deux fromages en AOP et une convention passée avec la SA des Eaux Minérales d'Evian (90% des surfaces agricoles sont en prairies, la mise aux normes des bâtiments d'élevage est en cours, il y a une gestion des effluents).
- Les activités de nature avec la présence de deux stations de ski à proximité, d'une base nautique sur le site de Beunaz et de nombreuses randonnées possibles aux alentours. Les activités traditionnelles telles que la chasse ou la pêche sont pratiquées sur le plateau de Gavot. Les fédérations de chasse cherchent à protéger les zones humides car ce sont des refuges intéressants pour les espèces chassables.

L'impluvium de l'eau minérale naturelle Evian® est la partie située sur le plateau de Gavot où les pluies et les neiges tombent et sont stockées.
De ce fait la protection des zones humides du Pays de Gavot concourt à la préservation de l'aquifère exploité par la SA des Eaux Minérales d'Evian qui capte les sources au pied du versant nord du plateau.

Trèfle d'eau, photo SMachinal

Etat d'avancement du projet

Le renouvellement du DOCOB est en cours.
Un seul contrat Natura 2000 a été passé entre l'Etat et le SIVOM car celui-ci a la maitrise foncière sur le site.

Sentier de découverte, photo SMachinal

Les objectifs du DOCOB sur le site sont:

- Préservation des zones humides
- Le Maintien de l'ouverture des zones humides
- Sensibilisation et communication auprès des locaux

Les actions réalisées pour répondre à ces objectifs sur le site ont été :

- La poursuite de la procédure de maitrise foncière au nom des communes (90% de la maitrise est assurée).
- L'entretien et la gestion des zones humides du site (une fauche tous les 3 ans de 7ha, broyage, débroussaillage avec maitrise des lisières…) par une entreprise extérieure spécialisée.
- Le suivi scientifique afin d'évaluer les effets de gestion et
- la mise en place d'outils de sensibilisation et de pédagogie avec une animation des sites (3 sentiers de découvertes, visites guidées,…).

La linaigrette, photo S.Machinal

Gestion actuelle du site :

Le SIVOM est le seul gestionnaire du site Natura 2000.
L'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian (APIEME), a ainsi été créée en 1992 pour préserver l'impluvium, et soutenir les actions qui garantissent à long terme le maintien de la qualité et la pureté de l'eau minérale naturelle. Elle est financée aux 2/3 par la SA des Eaux d'Evian, 1/3 par les communes d'émergence (Evian, Publier, Neuvecelle et Maxilly). Et les communes en amont (Champanges, Féternes, Larringes, St Paul en Chablais, Vinzier, Bernex, Marin et Thollon les Mémises). Des actions sont menées sur le site grâce au financement de l'APIEME pour l'amélioration et la protection de l'environnement incluant les actions d'aménagement du territoire ou encore de gestion des risques dus à l'activité humaine. Une étroite collaboration est en place avec les agriculteurs du territoire pour les différentes actions.

Point de vue du représentant FRAPNA et du chargé de mission :

Le territoire a un fort enjeu écologique avec la présence d'espèces protégées mais aussi un fort enjeu économique avec la présence de l'impluvium des Eaux d'Evian qu'il est important de protéger.
La spécificité du territoire est l'imbrication d'un enjeu écologique et d'un enjeu industriel. En effet, les marais se retrouvent à nouveau au cœur de l'économie locale de façon surprenante car ils jouent un rôle écologique et hydrogéologique.

Natura 2000 Plateau de Loëx pour le maintien du pastoralisme et des zones humides

Caractéristiques générales :

Superficie (ha) : 1233
Région biogéographique : Alpine
Désignation : 2010 pour la directive « Oiseaux »
Structure porteuse du projet : SIVM Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Haut Giffre

Vue sur le Plateau de Loëx, photo K.Clary

Description du site :

C'est un plateau calcaire situé à l'étage montagnard supérieur avec la formation de bas-marais alcalins et de tourbières bombées. La partie forestière qui se trouve sur les versants est dominée par l'épicéa.
Ce site accueille au moins 6 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire :
Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic tridactyle, Pic noir, Tétras lyre, Gélinotte des bois…
Lors du diagnostic écologique, plus d'une trentaine de tourbières ont été inventoriées. Elles ont toutes un lien hydrologique entre elles. Il existe donc un fort enjeu de préservation des ressources en eau. Les inventaires ont permis également de recenser 13 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires : tourbière boisée, tourbière haute active, tourbière de transition et pelouse à Nard raide. Un inventaire des chiroptères a été réalisé : 12 espèces ont été recensées dont la barbastelle qui est d'intérêt communautaire. Enfin, on recense deux espèces de papillons d'intérêt communautaire dont l'Azuré des paluds et de la sanguisorbe. Leur présence est à confirmer dans le futur.
Un APPB se situe sur le site et comprend 33% du périmètre du Natura 2000

Activités socio-économiques :

Azurée de la sanguisorbe, photo ONF

Le plateau était dans le passé un milieu ouvert où l'agriculture traditionnelle de montagne, basée sur l'élevage bovin. Elle était présente avec des chalets d'alpage et une fruitière. Actuellement, 7 exploitations utilisent le plateau pour monter en estive les génisses dans les pâtures.

Sur les versants du plateau, les bois appartiennent à 60% à des propriétaires privés et n'ont pas de plan d'aménagement de ceux-ci. Ainsi, la gestion forestière sur ces parcelles est initiée par les propriétaires ou les exploitants forestiers en fonction de la demande et de leurs besoins. En parallèle, l'ONF gère les bois communaux avec un document d'aménagement et préconise un traitement en futaie irrégulière favorisant la biodiversité.

Le plateau est un site privilégié pour les chasseurs locaux de par la richesse en gibier et son aspect sauvage. Il est aussi très apprécié des locaux pour la cueillette des myrtilles et des champignons. Ces deux activités s'effectuent durant la saison

automnale même période de chasse, créant parfois certains conflits d'usage.
Enfin, 22 km de sentiers pédestres parcourent le site dont deux sont inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées. L'objectif principal de la randonnée pédestre est la chapelle Jacquicourt, symbole fort pour les riverains, représentant la frontière des trois communes du site. Il existe, toutefois, des problèmes de balisage pédestre provoquant une désorientation des promeneurs. La station des Gets est très réputée pour la pratique du VTT. Il existe un circuit qui traverse le site Natura 2000 empruntant les chemins pédestres.

Prairie sur le plateau, photo ONF

Etat d'avancement du projet

Le premier COPIL a eu lieu en mai 2011 pour la présentation de la démarche Natura 2000 et de la méthodologie d'élaboration du DOCOB. Un deuxième COPIL est prévu prochainement pour la présentation et la validation du diagnostic écologique (inventaires faune et flore) et du diagnostic socio-économique. Une première phase du diagnostic écologique a été réalisée entre juin et septembre 2011 par Asters. Durant cette période, le SIVM a réalisé un état des lieux des activités humaines présentes sur le site. Cet état des lieux a consisté à des entretiens individuels avec les acteurs locaux sur la base d'un questionnaire. Un deuxième COPIL est prévu prochainement pour la présentation et la validation des résultats issus des inventaires floristiques et faunistiques et du diagnostic socio-économique.
Deux groupes de travail ont été mis en place sur les thématiques suivantes : « agriculture et forêt » et « tourisme et loisirs ». De ces groupes de travail ont été dégagés les principaux enjeux sur le site Natura 2000 qui sont :

- la gestion forestière sur le domaine privé et une amélioration de l'état des forêts,
- le maintien du pastoralisme et du développement de celui-ci en respect avec les milieux à préserver,
- la structuration des loisirs afin de résoudre les conflits d'usages mis en avant précédemment,
- la restauration et le maintien des différentes zones humides.

Gestion actuelle du site :

Aucune gestion n'est réalisée sur le site. Il existe seulement la réglementation issue de l'APPB ainsi que la gestion des bois communaux par l'ONF.

Mot du chargé de mission :

Le Plateau de Loëx bénéficie d'une mobilisation forte des acteurs locaux pour sa préservation. Il est un lieu de détente et un support d'activités socio-économiques (agro-pastoralisme, randonnée pédestre, etc.). Le travail de Natura 2000 est de mettre en relief la richesse de ce site notamment son réseau de tourbières à différents stades d'évolution ainsi que les enjeux humains pour aboutir à une gestion concertée et durable.

IV. Place de la Frapna au sein d'un COPIL

Compétences utiles de la Frapna :
De nombreux représentants sont originaires du département et connaissent donc les dynamiques du territoire sur lequel ils vivent. De plus, ils peuvent acquérir des compétences tout au long des réunions et groupes de travail que ce soit sur l'écologie du site et sur les moyens d'actions possibles afin de donner leur opinion par rapport aux travaux et choix réalisés.
La FRAPNA peut intervenir dans l'élaboration du DOCOB en tant que prestataire. C'est alors les chargés de missions qui s'occupent en partie des diagnostics écologiques. Les chargés de missions ont donc des compétences techniques d'un point de vue naturaliste.

Positions à défendre
La présence de la FRAPNA et des APNE est très importante lors de la délimitation du périmètre d'étude car celui-ci doit être cohérent avec les dynamiques du territoire, la prise en compte des activités présentes mais aussi des milieux naturels. Or les locaux et les APNE connaissent leur territoire donc leur participation aux différents groupes de travail et COPIL est nécessaire.
Une attention particulière doit être portée à la circulation des informations entre les différents acteurs. Les représentants doivent faire remonter les informations à la FRAPNA afin que celle-ci puisse l'appuyer lors des différentes réunions.

Travail local avec engagement de tous
Selon la FRAPNA, l'un des points négatifs à prendre en compte est le manque de concertation auprès des locaux. En effet, ceux-ci peuvent donner leur avis au niveau des groupes de travail mais ceux-ci devraient être sollicités bien en amont du projet afin que les objectifs du DOCOB correspondent au mieux aux attentes de ceux-ci.

Conclusion

Le réseau de sites Natura 2000 français a été particulièrement long à se mettre en place, souvent du fait des polémiques peu fondées. Aussi la Cour de justice des Communautés européennes a sanctionné la France à trois reprises, malgré des avancées significatives, pour le retard pris dans la constitution du réseau Natura 2000
Pour respecter ses engagements et éviter une nouvelle condamnation, la France a transmis en 2006 à la Commission européenne plus de 400 dossiers, se traduisant par un accroissement de la surface du réseau de + 14 % au titre de la directive Habitats-faune-flore et de + 167 % au titre de la directive Oiseaux. Cet effort considérable a permis à la France de présenter, au 30 avril 2006, un réseau plus cohérent au regard des enjeux de sauvegarde de la biodiversité de son territoire.

Au niveau départemental, la moitié des sites Natura 2000 ont leur DOCOB validés et se situent ainsi dans la seconde phase de gestion qui consiste à la mise en place des mesures (contrats, chartes, MAEt) inscrites aux DOCOB. D'ici la fin 2012, la majorité des Natura 2000 en Haute-Savoie aura atteint ce stade. A partir de cet instant, de nouvelles problématiques se soulèvent : comment entretenir la mobilisation de tous les acteurs via l'animation du site ? Comment pourra-t-on financer les mesures identifiées comme nécessaires, voire prioritaires ? Comment articuler la gestion du site avec les outils préexistants? Quels sont les effets pratiques des mesures qui accompagnent les sites Natura 2000 ? Toutes ces questions trouveront des réponses dans les prochaines années avec le retour des différentes expériences locales ainsi que les évaluations au niveau national.

L'implication de la FRAPNA Haute-Savoie est très importante dans une démarche telle que le programme Natura 2000. En effet, elle apporte un point de vue naturaliste à la démarche et permet la prise en compte des enjeux locaux avec le soutien des différentes associations locales de protection de la nature.
Elle essaye d'améliorer la mise en place du réseau Natura 2000 en proposant des actions à mettre en place comme la favorisation de la concertation dès le début de la démarche, l'amélioration de la cohérence entre les différents outils de protection,…

Bibliographie

1. Evaluation economique et institutionnelle du programme Natura 2000 : Direction des etudes economiques et de l'evaluation ENVIRONNEMENTALE. 8, 2008, Vol. Hors serie.

2. Natura 2000- Ministere du developpement durable. Ministere du developpement durable. [En ligne] 14 12 2011. http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html.

3. ATEN. Annuaire Natura 2000-Sites. Annuaire Natura 2000-Sites. [En ligne] http://annuaire.n2000.fr/sites.

4. DDT 74. Natura 2000. DDT 74 service internet. [En ligne] 07 2011. http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r150377.html.

5. DREAL Rhone-Alpes. Nature, Paysage et Biodiversite en Rhone-Alpes. Nature, Paysage et Biodiversite en Rhone-Alpes. [En ligne] http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map.

6. INPN. Le reseau Natura 2000. INPN, Inventaire National du Patrimoine Naturel. [En ligne] 12 2011. http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs.

7. SYMASOL. SITE NATURA 2000 - FR 821 2020 "LAC LEMAN ". SYNDICAT MIXTE DES AFFLUENTS DU SUD OUEST LEMANIQUE. [En ligne] 11 2011. http://www.symasol.fr/index.html.

8. Ministere du Developpement Durable. Chiffres cles Natura 2000. s.l. : DREAL, 2007.

9. DDT 74. Le nouveau regime d'evaluation d'incidence. s.l. : DDT 74, 2011.

10. FRAPNA Region. Le reseau Natura 2000, l'essentiel. 2011.

11. FNE. La lettre du herisson. 2007.

12. Ministere de l'Écologie, de l'Énergie, Le reseau Natura 2000 en France. 2008.

13. Lettre d'information Nature et Biodiversite Commisioneuropeenne. Commission Europeenne. 29, 2010.

FRAPNA

NATURA 2000

FRAPNA

NATURA 2000

FRAPNA

NATURA 2000

Réseau eau départemental

FRAPNA Haute-Savoie

ZAE de Pré-Mairy
84, route du Viéran
74 370 Pringy

Tél : 04 50 67 16 18